**La pédagogie inversée : un enjeu qui n’est pas seulement pédagogique.**

Le CNFPT a décidé de faire évoluer son offre de formation à partir du 1er janvier 2018, en intégrant, pour une quantité non négligeable de formations, la méthode de la « pédagogie inversée », c’est-à-dire de l’obligation d’une préparation individuelle préalable, d’une phase d’acquisition, en amont de la formation présentielle en groupe. Les modalités en restent, à ce stade, très incertaines.

**Un concept à la mode.**

Présentée comme une innovation majeure, la pédagogie inversée a été lancée par des universitaires américains. Pour faire court, le principe est d’apprendre tout seul, grâce à un cours magistral facilement transmissible et réutilisable à souhait, avant d’apprendre en groupe. La méthode connaît un certain engouement mais, pour une grande proportion de chercheurs, aucune preuve d’un gain d’efficacité n’a pu être établie.

En outre, sous l’apparence de l’innovation, la pratique est en réalité fort ancienne. Et pour la faire passer pour révolutionnaire, on caricature les autres méthodes, les accusant de ne pas se préoccuper de la participation des apprenants. Or, depuis des décennies, la différence entre transmission du savoir et appropriation de ce savoir fait l’objet des démarches d’apprentissage les plus élaborées. C’est même ce qui pourrait définir l’ensemble du champ de la pédagogie depuis son existence.

Pourtant, malgré ces objections, la méthode bénéficie d’une caution institutionnelle inédite des instances gouvernementales. Comment l’expliquer ?

Première hypothèse : il y a, derrière cette motivation, de formidables enjeux de marché. Quelques prophètes assurent que la numérisation des supports est telle que le savoir ne se transmet plus, désormais, par de l’humain mais par internet. Comme par miracle, ces affirmations tombent au moment où des services privés sont prêts à faire valoir une offre de services marchands toute prête à l’emploi.

Deuxième hypothèse : en déportant une partie des apprentissages sur le temps familial, on peut craindre que la période de l’accompagnement, la nécessaire médiation d’une maîtrise professionnelle, devienne un variable d’ajustement. Cette période nécessaire de maîtrise conceptuelle, assurée dans les temps de présentiel, risque très rapidement, dans un contexte de pression budgétaire, de voir sa nécessité sans cesse dévalorisée, le loup étant désormais entré dans la bergerie.

**Les conséquences prévisibles de cette méthode.**

La pédagogie inversée repose, dans une large mesure, sur un usage numérique de ressources descriptives et informatives. Usage marqué par des stratifications sociales, et pas seulement en termes d’accès au matériel et aux connexions. Il est reconnu que l’accès aux ressources numériques ne donne spontanément davantage de savoirs qu’à ceux qui en ont beaucoup.

Cette politique a toutes les chances de renforcer l’hétérogénéité des groupes d’apprenants en creusant encore les écarts en amont. Nous savons les difficultés des formateurs à prendre en compte des écarts de besoins très importants. Sans parler des contraintes qui auront conduit certains à ne pas faire les « devoirs » préalables demandés et qui devront les faire pendant les travaux de groupes.

**Le désaccord de la CGT avec le choix du CNFPT.**

Le CNFPT semble participer d’une caution institutionnelle étatique qui n’est sans doute pas sans rapport avec la volonté de réduire la cotisation du CNFPT.

Malgré la volonté du CNFPT d’encourager, dans le sens d’une prise en charge de ces nouveaux temps de préparation dans le temps de travail, la prise en compte de ces nouvelles modalités par les collectivités dans des règlements de formation, la question de la prise en compte de ces temps de formation individuels sur le temps de travail n’est pas une condition à la mise en place de cette pédagogie inversée. Celle des moyens informatiques requis pour la transmission des informations non plus. Le CNFPT ne se désintéresse pas complètement des conditions d’accès à la formation. Mais, pour une bonne partie, il en transfère les responsabilités sur les collectivités territoriales. Combien suivront les conseils de « bonnes pratiques » ? Combien profiteront de l’effet d’aubaine pour transférer les besoins de formation sur le temps personnel et familial ?

Au-delà des questions liées à l’enjeu de la cotisation, nous tenons à réaffirmer que, pour la CGT, apprendre est une aventure collective qui repose sur des interactions sociales. D’où l’importance du présentiel, du brassage des publics et du principe de la formation sur le temps de travail, droit statutaire.

La seule intervention de la délégation nationale au CNFPT ne suffira pas à changer cette orientation. Cette question, doit faire l’objet de débats et de prises de position dans les comités techniques et dans les conseils régionaux d’orientation du CNFPT. Exigeons que la formation professionnelle continue à être exercée sur le temps de travail et dans un cadre collectif.

Il y a urgence à se mobiliser, si possible dans un cadre syndical unitaire. C’est tous le sens de la démarche impulsée par la Fédération.